



Conditions d'accès au master
« Droit privé et sciences criminelles »
A.U. 2014-2015

Diplômes requis : licence en droit privé, tout diplôme équivalent

Pré-requis pédagogiques spécifiques : maîtrise des fondamentaux du droit privé et des sciences criminelles, aptitude à mener des recherches individuelles et en équipe et bonne connaissance de la langue française.

Avoir validé tous les modules de licence ou du diplôme jugé équivalent à la licence

Procédures de sélection :

- Etude du dossier : Nombre d'années d'études, notes des matières principales, etc...)
- Test écrit de deux heures portant sur un sujet relevant des matières suivantes: droit pénal droit, des affaires, procédure pénale, ...
- Entretien de sélection devant la commission scientifique de la filière portant sur des questions de culture générale, la connaissance de la langue française, la motivation réelle de l'étudiant, la maîtrise des notions de base des matières fondamentales de la filière.